LA PRIMATURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RETRAIT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO DE LA LISTE GRISE DU GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI) : UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DES RÉFORMES ENGAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT.

Kinshasa, le 30 octobre 2026

Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, accueille avec une profonde satisfaction la décision du Groupe d'action financière (GAFI), annoncée ce vendredi 30 octobre 2026, portant sur le retrait officiel de la République Démocratique du Congo de la liste des juridictions soumises à une surveillance renforcée, communément appelée « liste grise ».

Cette avancée historique s'inscrit dans le cadre de la vision structurante de Son Excellence Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Chef de l'État, qui dès l'inscription du pays sur la liste grise, en octobre 2022, a insufflé une impulsion politique de haut niveau à ce processus et mobilisé les institutions concernées autour d'un objectif commun : restaurer la confiance des partenaires internationaux et mettre le pays en conformité avec les normes internationales en matière de lutte contre les flux financiers illicites.

Sous le leadership de Son Excellence Madame Judith Suminwa Tuluka, Cheffe du Gouvernement, cette orientation présidentielle s'est traduite par une mobilisation soutenue de l'ensemble des institutions concernées et par une action gouvernementale méthodique et coordonnée, qui a permis d'atteindre des progrès significatifs dans la mise en œuvre des 23 actions du plan convenu avec le GAFI.

Ces avancées se sont notamment matérialisées par l'adoption du rapport national d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, le renforcement de la supervision fondée sur les risques, l'exploitation effective du renseignement financier aux fins d'enquêtes et de poursuites judiciaires, ainsi que le renforcement des mécanismes d'identification, de saisie et de confiscation des avoirs d'origine criminelle.

Ce succès est le fruit d'une mobilisation institutionnelle collective, d'une coopération étroite entre les différentes structures impliquées et d'un travail de longue haleine. À cet égard, Son Excellence Madame la Première Ministre salue la qualité de la collaboration entre le Ministère de la Justice et le Ministère des Finances, dans les efforts déployés pour mettre en œuvre les 23 actions inscrites dans le plan d'action convenu avec le GAFI.

Elle remercie la Cellule Nationale des Renseignements Financiers (CENAREF), dont l'expertise, l'engagement et le travail accompli par le secrétariat technique national ont été déterminants dans la conduite de ce processus.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RETRAIT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO DE LA LISTE GRISE DU GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI) : Une reconnaissance internationale des réformes engagées par le Gouvernement.

Le Gouvernement tient également à féliciter les autres acteurs clés de cette réussite, notamment la Banque Centrale du Congo, l'Autorité de régulation et de contrôle des assurances (ARCA), le Fonds de lutte contre le crime organisé (FOLUCCO), le Comité consultatif de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération (COLUB), les autorités judiciaires, ainsi que l'ensemble des administrations publiques et des professionnels assujettis.

Au-delà de sa portée symbolique, le retrait de la République démocratique du Congo de la liste grise constitue un signal positif adressé à la communauté financière internationale. Il contribue à renforcer la confiance dans l'environnement économique et financier du pays, à améliorer sa crédibilité auprès des investisseurs internationaux et à consolider les conditions de son intégration aux circuits financiers mondiaux.

Le Gouvernement souligne toutefois que cette reconnaissance ne constitue pas un aboutissement, mais une étape décisive dans la consolidation de l'État de droit économique et financier. Le maintien des acquis, la vigilance permanente et la poursuite des réformes demeurent indispensables pour prévenir toute résurgence des vulnérabilités identifiées.

À cet effet, sous le haut leadership de Son Excellence Monsieur le Président de la République, le Gouvernement réaffirme sa détermination à assurer la pérennisation des réformes engagées, à renforcer les capacités des institutions compétentes et à garantir l'application effective des normes nationales et internationales en matière de lutte contre la criminalité financière.

FIN.